



Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITIREPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité**EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION N°119/2011
DU 21 DECEMBRE 2011***Fixant les indemnités du
maire, des adjoints et de
certains conseillers
municipaux***L'an deux mille onze, le vingt et un du mois de décembre à dix sept heures vingt minutes,**Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Madame Elisa YAO THAM SAO et Monsieur William BENNETT, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	13 décembre 2011
Date d'affichage :	13 décembre 2011

Résultats des votes

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

**La délibération est adoptée à
l'unanimité**Affichage du compte rendu du
conseil municipal le**23 Décembre 2011**Affichage de la présente
délibération le :**27 DEC. 2011**

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare		X	<i>Eliane LECHENE</i>
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora		X	
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William		X	
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey		X	<i>Georges PUCHON</i>
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	DOOM Yves	X		
		17	16	2

DELIBERATION N°119/2011 DU 21 DECEMBRE 2011

Fixant les indemnités du maire, des adjoints, et de certains conseillers municipaux

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU Les arrêtés de délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°17/2010 du 3 septembre 2010, n°405/2010 du 8 octobre 2010, n°62/2008 du 25 avril 2008, n°406/2010 du 8 octobre 2010, n°407/2010 du 8 octobre 2010, n°408/2010 du 8 octobre 2010, n°409/2010 du 8 octobre 2010, n°410/2010 du 8 octobre 2010, n°411/2010 du 8 octobre 2010, n°412/2010 du 8 octobre 2010, n°413/2010 du 8 octobre 2010, n°414/2010 du 8 octobre 2010, n°415/2010 du 8 octobre 2010, n°416/2010 du 8 octobre 2010, n°417/2010 du 8 octobre 2010, n°418/2010 du 8 octobre 2010, n°431/2010 du 20 octobre 2010, n°432/2010 du 20 octobre 2010, n°438/2011 du 20 décembre 2011, n°439/2011 du 20 décembre 2011 ;
- VU l'arrêté 332/DIPAC du 23 juin 2009 fixant les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maires, maires délégués et adjoints au maires, de présidents et membres de délégations spéciales faisant fonction d'adjoints, de conseillers municipaux, de présidents de syndicats de communes et de présidents de syndicats mixtes des communes de la Polynésie française ;
- VU Le décret 2009-1158 du 30 septembre 2009 portant majoration à compter du 1er octobre 2009 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré
en sa séance du 21.12.2011

**ADOPTÉE A
L'UNANIMITÉ**

VOTANTS	19
POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE :

Article 1er : A compter du 1^{er} janvier 2012, les indemnités mensuelles allouées pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoint au maire sont fixées comme suit :

Maire	Béatrice VERNAUDON	150 000 Fcfp
1 ^{er} adjoint	Mairai SUN	120 000 Fcfp
2 ^{ème} adjoint	Georges PUCHON	120 000 Fcfp
3 ^{ème} adjoint	Christiane Tiare VIRGILE TICCHI	100 000 Fcfp
4 ^{ème} adjoint	Jean-Baptiste TERIIEROOITERAI	100 000 Fcfp
5 ^{ème} adjoint	Elisa YAO THAM SAO	100 000 Fcfp
6 ^{ème} adjoint	William BENNETT	100 000 Fcfp
7 ^{ème} adjoint	Théodore TETUAETARA	80 000 Fcfp
8 ^{ème} adjoint	Yvette LICHTLE	80 000 Fcfp
9 ^{ème} adjoint	Eliane LECHENE	80 000 Fcfp

Article 2 : A compter du 1^{er} janvier 2012, les indemnités mensuelles allouées pour l'exercice des fonctions des conseiller municipal délégataires de la commune de Pirae sont fixées comme suit :

Conseiller municipal	Charles TOUAITAHUATA	50 000 Fcfp
Conseiller municipal	Noël TUEINUI	50 000 Fcfp
Conseiller municipal	William TICCHI	50 000 Fcfp
Conseiller municipal	Stéphanie TAURAA	50 000 Fcfp
Conseiller municipal	Armelle MERCERON	50 000 Fcfp
Conseiller municipal	Miriama MACE	50 000 Fcfp

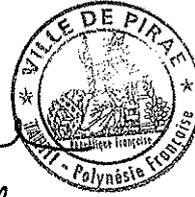
Article 3 : La délibération n° 84/2010 du 3 novembre 2010 est abrogée à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 4 : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire


Béatrice VERNAUDON



Acte rendu exécutoire

après envoi à la Subdivision administrative

23 DEC. 2011

Le.....

et publication du 27 DEC. 2011

Le Maire,


Béatrice VERNAUDON